



COMMENT ADHERER ?

1 – Dossier de Candidature

La première étape pour rejoindre notre groupement est tout simplement de faire acte de candidature.

À cette fin, il suffit de remplir sur le site www.nature-et-developpement la fiche adhésion à laquelle on accède en cliquant sur l'onglet « Rejoignez-nous » (Voir le document ci-joint, photographie de la page du site).

Après une page d'accueil, qui vous rappellera :

- La démarche ambitieuse menée par le GIE N&D, à la hauteur des enjeux du développement durable,
- Les effets de taille et de moyen poursuivis,
- Les actions collectives entreprises,
- L'organisation démocratique du groupement Nature&Développement,

Vous trouverez une **fiche d'adhésion** à incrémenter avec les requêtes suivantes :

- Les informations vous concernant si vous êtes le gérant actuel ou futur,
- Des questions sur votre commerce actuel ou votre commerce futur,
- Des commentaires dont vous souhaiteriez nous faire part.

Avec ce document, vous aurez à joindre :

- Votre **lettre de motivation** à l'adhésion,
- Un **budget prévisionnel** sur 3 ans (si réalisé) pour les créateurs,
- Une **analyse concurrentielle** du marché de votre secteur géographique,
- Un **Curriculum Vitae** succinct si vous en avez un disponible ou un bref rappel de votre parcours professionnel.

Ces informations, qui resteront confidentielles au sein du groupement, ont pour seul but de faire votre connaissance et de savoir quelles sont vos différentes motivations pour nous rejoindre.

Nous nous engageons à prendre contact avec vous rapidement pour un premier échange et vous répondre dans un délai d'un mois sur l'acceptation de votre candidature par le conseil d'administration de notre groupement dans la mesure où l'ensemble des documents auront été fournis

2 – Découverte du réseau Nature&Développement

Si votre candidature est retenue, vous serez mis en contact avec le représentant du GIE N&D le plus proche de votre implantation. Il deviendra votre parrain s'il n'est pas déjà en charge d'un filleul.

Dans ce dernier cas, par souci d'équilibre dans la répartition des rôles et acceptation du premier, c'est vers le deuxième négoce le plus proche que vous serez mis en relation.

Vous rencontrerez ensuite sous l'égide de votre parrain, au moins 2 autres membres du groupement sur le site de leur négoce.

Vous aurez toute liberté d'échanger avec eux sur l'ensemble des questions que vous pourriez vous poser avant de rejoindre le groupement N&D.

Cette découverte de notre réseau, à travers les **rencontres d'au moins 3 de nos membres**, permettra, pour l'un, d'évaluer l'intérêt de l'adhésion au groupement N&D et pour l'autre, de bien valider la motivation.

Cette étape de découverte doit être, si possible, réalisée dans un **délai maximum de 1 mois. Vous recevrez, en parallèle, par notre direction les 4 documents constitutifs** de notre groupement :

- Les **statuts** du GIE Nature&Développement,
- Le **contrat de licence de marque**,
- La **lettre d'engagement** qui vous engage dans la 3^{ème} et dernière étape du recrutement
- Le **règlement intérieur** du GIE N&D

Ce dernier comporte entre autres (Article 3), les 6 engagements éthiques fondamentaux que chacun des membres du groupement s'engage à respecter sur :

1. L'Ecologie,
2. La Santé
3. La Technologie,
4. L'Innovation,
5. L'Implication équitable,
6. Une Economie Durable.

« Seules les personnes physiques ou morales ayant une activité principale de vente de matériaux de construction écologiques peuvent demander leur adhésion au groupement » in Contrat du Groupement.

3 – Entrée dans le groupement Nature&Développement

Jusqu'à l'étape précédente, vous êtes tout à fait libre de ne pas poursuivre votre cheminement avec nous.

Dans cette troisième étape, vous serez amené à confirmer votre volonté d'adhésion au GIE N&D en nous adressant votre lettre d'engagement accompagnées des pièces demandées. Nous serons alors amenés à nous prononcer à la majorité absolue du conseil de direction sur l'acceptation finale de votre candidature pour nous rejoindre.

L'adhésion sera agréée définitivement par le Conseil de Direction lorsque le candidat aura :

- Réglé les **droits d'entrée** dont le montant a été fixé par le règlement intérieur à 15000 euros ttc,
- Signé les **contrats de licence** permettant d'utiliser toutes marques déposées par le groupement,
- Signé une copie du **contrat du Groupement**, une copie du **règlement intérieur** ainsi que les documents relatant toutes les décisions ultérieure qui lui auront été présentées.

Ces derniers documents lui auront été remis par l'Administrateur qui sera ensuite chargé de les recueillir avec le paiement des droits.

Cette décision fera l'objet d'une délibération dûment enregistrée par un Procès Verbal d'Assemblée Générale.

L'Administrateur informera les membres de l'effectivité de l'**adhésion** permettant ainsi au nouveau membre de profiter aussi tôt que possible des avantages offerts par le Groupement Nature&Développement.